DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



Objet

Le document suivant comporte des informations clés sur ce produit de placement. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Cette communication d'information est prévue par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts et les pertes ou gains potentiels du produit en question et vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (PRIIP) :

Option de vente sur action achetée

Nom du fournisseur du PRIIP:

MEFF Sociedad Rectora del Mercado de Productos Derivados S. A. U.

Détails du contrat :

Pour obtenir de plus amples informations, vous pourrez nous contacter via le lien suivant : http://www.meff.es/ing/MEFF-Contact ou par téléphone : +34 91 709 50 00

Autorité de surveillance compétente du fournisseur du PRIIP :

Commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV)

Date de production :

01/06/2018

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et probablement même difficile à comprendre.

Qu'est-ce que ce produit?

Type de produit

Les Options de vente sur action sont assimilées à des produits dérivés conformément à l'annexe I, section C, de la directive Mi-FID 014/65/UE. Un produit dérivé est un contrat financier dont la valeur découle de la valeur d'un autre instrument sous-jacent.

Objectifs

Une option de vente confère à l'acheteur (position longue) le droit de vendre l'actif sous-jacent à un moment donné à l'avenir (date d'échéance de l'option de vente) à un prix préalablement établi (prix d'exercice). Le nombre d'actions que l'acheteur de l'option de vente sera autorisé à vendre correspondra au résultat de la multiplication du nombre d'options de vente acquises par le multiplicateur ou le volume de l'option de vente. Le multiplicateur est l'une des caractéristiques spécifiques des options négociées via MEFF et figure dans les Conditions générales du segment de produits dérivés financiers.

Lors de la souscription d'une position sur options, l'acheteur paie au vendeur la prime de l'option (le prix de l'option). Pour calculer le montant total payé, dans le cas des options d'achat d'actions, la prime de l'option doit être multipliée par le multiplicateur ou le volume de l'option de vente. La prime d'une option peut fluctuer en raison des variations et des attentes de paramètres telles que celles énumérées de manière non exhaustive ci-dessous : la différence entre le prix d'exercice de l'option et le prix de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt, le délai jusqu'à l'échéance du contrat d'options et la volatilité prévue de l'actif sous-jacent.

L'acheteur d'une option de vente s'attend à ce qu'à l'échéance ou à la clôture de la position, le prix de l'actif sous-jacent soit inférieur au prix d'exercice de l'option moins la prime de l'option.

Aucune période de maintien recommandé n'est prescrite pour les options. Chaque série d'options présente sa propre date d'échéance, ce après quoi le produit arrive à échéance. Une position ouverte peut être clôturée sur le marché, en tenant compte des conditions de liquidité susceptibles d'exister à tout moment, avant la date d'échéance, en effectuant toute opération inverse pour clôturer la position.

Les options d'achat d'actions peuvent être de style américain ou européen. Les options américaines peuvent être exercées n'importe quel jour ouvrable jusqu'à la date d'échéance. Les options européennes ne peuvent être exercées qu'à la date d'échéance.

Les positions sur options sur action peuvent faire l'objet d'ajustements en raison d'actions d'entreprise dans l'actif sousjacent (par exemple, au titre du paiement d'un dividende exceptionnel). Les ajustements seront appliqués conformément à la politique relative aux opérations d'entreprise publiée dans les Conditions générales de MEFF.

Investisseur de détail cible

Un marché réglementé est une plateforme de négociation neutre via laquelle différents types de participants au marché peuvent interagir. Ce produit n'est pas conçu pour cibler un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement ou une stratégie de placement particulière. L'investisseur de détail doit se familiariser avec les caractéristiques du produit avant de prendre toute décision éclairée quant à la question de savoir si un tel produit correspond ou non à ses besoins de placement, et s'il a la capacité d'assumer toutes pertes. Le client potentiel pourrait

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



subir des pertes allant jusqu'à la totalité du capital initialement investi et n'implique pas de protection du capital (le rendement du capital investi n'est pas garanti). Une option de vente sur actions en position longue est un produit adapté à des clients avertis et/ou expérimentés en matière de produits dérivés financiers. En cas de doute, l'investisseur de détail devrait contacter son courtier ou son conseiller financier pour obtenir des conseils sur le placement.

Quels sont les risques courus et que pourrais-je obtenir en contrepartie ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque sommaire est un guide du niveau de risque de ces produits par rapport à d'autres produits. Indique les probabilités que le produit subisse des pertes en raison de l'évolution des marchés.

Nous avons classé ces produits dans la catégorie de risque 7 sur une échelle de 7, autrement dit, le risque le plus élevé. Cette évaluation qualifie la possibilité d'observer toutes pertes dans des performances futures comme étant très probable. Les options sont des produits à effet de levier ; les coûts initiaux pour un client, p. ex., les commissions d'exécution, les actifs déposés pour garantir l'exposition de l'option, peuvent ne représenter qu'un faible pourcentage de la valeur totale du contrat négocié. De petites variations du prix de l'actif sous-jacent peuvent donner lieu à des gains ou à des pertes d'importance.

Ces produits ne prévoient aucune protection contre l'évolution future du marché, ce qui pourrait se traduire par des pertes significatives.

Scénarios de performances

Ce graphique illustre les performances que votre investissement pourrait atteindre. Vous pouvez les comparer à celles des graphiques de paiement d'autres produits dérivés.

Le graphique présente une série de résultats éventuels et n'est pas une indication précise de ce que vous pourriez percevoir. Ce que vous percevrez variera en fonction de l'évolution de l'actif sous-jacent. Le graphique illustre quel serait le profit réalisé ou la perte subie par le produit à l'échéance pour chaque valeur de l'actif sous-jacent. L'axe des abscisses correspond aux différents prix éventuels de la valeur de l'actif sous-jacent à la date d'échéance et l'axe des ordonnées, à l'éventuel bénéfice ou perte. Le fait d'assumer une position longue sur des options de vente implique que vous envisagez une baisse du prix de l'actif sous-jacent.

Avant de conclure toute option de vente sur action en position longue, le client concerné doit avoir procédé à sa propre évaluation indépendante de l'opportunité de signature d'un tel contrat et doit décider si le produit pertinent est approprié ou adapté, selon ses propres critères et d'après les recommandations des personnes chargées de la vente ou du conseil. Les scénarios présentés dans le graphique illustrent une série de performances éventuelles que ce produit pourrait atteindre à l'échéance.

Pertes: la perte maximale est égale à cent pour cent de la prime payée. Ce scénario se produit dès lors que le prix de l'actif sous-jacent de l'option arrive à échéance au-dessus du prix d'exercice de l'option.

Gains: le gain sera d'autant plus élevé que le prix de l'actif sous-jacent sera inférieur au prix d'exercice. L'option dégagera des gains si le prix de l'actif sous-jacent jusqu'à l'échéance est inférieur au prix d'exercice de l'option déduction faite de la prime payée.

Le graphique suivant illustre le résultat financier d'une option de vente achetée à l'échéance en fonction du prix de l'actif sous-jacent.

OPTION DE VENTE ACHETÉE

Transaction:

Achat d'option de vente

Investissement:

Prime de l'option de vente

Risque:

limité à la prime payée

Bénéfice:

illimité en cas de baisse du prix de l'actif sous-jacent

Garanties:

inutiles.

Prix d'exercice Actif sous-jacent Prime versée = Perte maximale Prix d'exerce - prime = point d'équilibre

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



CALCUL DU BÉNÉFICE OU DE LA PERTE

Le bénéfice ou la perte d'une option de vente achetée arrivée à échéance sera égal à : PyG = Plafond (O, prix d'exercice - prix de l'actif sous-jacent) - prime payée

Que se passe-t-il si MEFF ne peut procéder au paiement?

MEFF Sociedad Rectora del Mercado de Productos Derivados S.A.U. est la société agréée par la législation espagnole pour réguler et administrer le marché. Ce marché est une plateforme de négociation permettant de réaliser des opérations financières entre des participants au marché. MEFF n'agit pas en qualité de contrepartie d'une quelconque opération. Toutes les opérations négociées chez MEFF sont compensées par la Chambre centrale des contreparties BME CLEARING.

Ouels sont les frais?

Composition des frais

Les tarifs indiqués ci-dessous ne seront pas facturés directement au client final, mais seront facturés au membre du marché. Des frais complémentaires ou connexes pourront être imputés à l'investisseur de détail par le participant au marché/négociateur membre du marché, les courtiers ou d'autres intermédiaires impliqués dans la transaction de produits dérivés en question.

Le montant des frais par contrat applicable aux **options sur actions** s'élève à 0,20 €, ventilé comme suit :

Tarif de négociation : $0,l0 \in$ par contrat avec un minimum de $l \in$ et un plafond de $200 \in$. Le tarif maximal ou minimal est calculé par opération saisie sur le compte final, en tenant compte des ordres initiaux donnant lieu à chaque opération.

Frais de compensation et de règlement : 0,10 € par contrat. Toute opération négociée via MEFF est automatiquement compensée et réglée par BME CLEARING*, en appliquant également un minimum de I € et un plafond de 200 €.

En outre, les tarifs suivants seront pris en compte pour les options sur les actions achetées :

Tarif d'exercice : 0,20 € par contrat à verser à BME CLEARING par le porteur d'une option de vente américaine achetée s'il souhaite procéder à un exercice anticipé et si le porteur a maintenu la position jusqu'à l'échéance et que l'exercice de l'option achetée a eu lieu.

Le client doit prendre en compte les coûts afférents à l'opération au comptant découlant de l'exercice appliqué par anticipation ou à l'échéance**.

Combien de temps dois-je maintenir l'investissement et puis-je retirer des fonds avant l'échéance ?

Il n'y a pas de recommandation de temps pour le maintien de tout investissement dans ce produit. L'investisseur pourra maintenir la position jusqu'à l'échéance ou résilier le contrat avant ladite échéance en contractant une nouvelle opération à variation opposée à celle d'origine, ce qui présentera un coût total de négociation et de règlement de $0,20 \in \mathbb{C}$. Dans le cas des options américaines achetées, le client peut décider d'exercer l'option à tout moment pendant la durée du contrat, moyennant un tarif d'exercice de $0,20 \in \mathbb{C}$. Cette décision dépendra de la stratégie d'investissement et du profil de risque de l'investisseur de son choix. En outre, l'investisseur devra tenir compte du fait que les conditions de liquidité du produit peuvent varier au fil du temps.

Comment puis-je faire une réclamation?

Les clients particuliers doivent adresser leurs réclamations au membre de MEFF, au courtier ou à l'intermédiaire avec lequel l'investisseur entretient une relation contractuelle liée à un tel produit.

Autres renseignements d'intérêt

Les spécifications techniques des contrats de produits dérivés négociés via MEFF sont incluses dans les Conditions générales annexées au Règlement de MEFF et sont publiées sur le site Web de celle-ci : **www.meff.es**

^{*}Le régime des tarifs d'échéance/ d'exercice de BME CLEARING sont disponibles sur le lien suivant : http://www.meff.es/docs/docsSubidos/Tarifas-Fees DF.pdf

^{**}Le régime tarifaire boursier est disponible sur le lien suivant (point l.2) : http://www.bmerv.es/docs/Miembros/TarifasRectoras.pdf